



L'Avenir DU COGNAC

N° 88
Octobre
2011

Lettre mensuelle d'information réglementaire et technique pour la gestion quotidienne des exploitations viticoles

S.G.V. Cognac - 25 rue de Cagouillet - 16100 COGNAC
Tél. : 05 45 36 59 88 - Fax : 05 45 36 59 69 - Email : contact@sgvcognac.fr - Web : www.sgvcognac.fr
Président : Christophe FORGET- Equipe administrative : Marlène TISSEIRE, Emilie CHAPALAIN, Aurore MORISSET

Edito

SOMMAIRE

Page 2

COMPTABILITE MATIERE ET RESERVES. Beaucoup de questions se posent sur les réserves en cette période d'après vendanges. Découvrez ce qu'il faut savoir sur le suivi séparé des réserves dans vos registres.

INSPECTION DU TRAVAIL : LES OBLIGATIONS SOCIALES. Vous avez constaté une augmentation des contrôles de l'Inspection du travail durant la période des vendanges et vous souhaitez en savoir plus sur vos obligations ? Le S.G.V. Cognac fait le point sur vos obligations sociales.

Page 3

LES PERMIS DE CONDUIRE. Parce que les permis diffèrent en fonction des engins et de leur utilisation, le S.G.V. Cognac vous propose de faire le point sur les règles de circulation des véhicules agricoles.

Page 4

FERMAGES VITICOLES. Les arrêtés préfectoraux fixant les prix des fermages pour l'année 2010 en Charente et en Charente-Maritime viennent de paraître. Nous vous communiquons les tarifs en vigueur.

EN BREF. Infos sur les dossiers préalables à l'arrachage, sur l'atelier prévention de la MSA ou encore sur une pétition dans le cadre d'une gare LGV entre Cognac et Angoulême.

Bonne lecture !

Ce numéro est accompagné d'un complément consacré aux prix du gaz propane pour la campagne viticole 2011/12 (adressé courant octobre).

D'un crépuscule à l'autre...

Alors que le crépuscule du dernier soir du S.G.V. Cognac approche, je devrais être envahi par la nostalgie... Mais c'est l'espoir et la confiance en l'avenir qui m'envahissent.

Un peu de nostalgie tout de même quand je me remémore toutes ces femmes et ces hommes qui, un jour ou l'autre, ont écrit l'histoire du syndicat. Et du courage, ils n'en manquaient pas, lorsqu'en 2000, les fondations du S.G.V. Cognac ont été posées. Alors c'est sûr, dans l'engouement suscité par cette création, nous n'avions certainement pas assez innové dans la représentation de la pluralité de la viticulture et de ses différentes spécificités. Des règles de vote à la majorité simple ont mis en évidence qu'une majorité « étriquée » ne permet pas d'être significative de la volonté de la viticulture. C'est bien là l'écueil de la scission de 2002. La rédaction des statuts de l'Union Générale des Viticulteurs pour l'AOC Cognac, l'UGVC, tire les enseignements de ce passé avec, entre autres, la création de représentants de collèges et une majorité des 2/3 au Conseil d'administration.

Désormais, je préfère me tourner vers l'avenir. Si je devais rassurer les plus sceptiques, je pourrais vous livrer ma conviction. La construction d'une grande entité viticole n'est pas du tout perdre son âme bien au contraire. Alors qu'on se le dise, l'unité n'est pas synonyme de « pensée unique » monolithique et immuable. Le débat aura toute sa place parce qu'il est salutaire pour une prise de position commune.

Si j'en juge par les appels téléphoniques et les passages au bureau, vous êtes sans cesse plus nombreux à considérer que le syndicat est incontournable. J'en suis satisfait. Lorsque le syndicat nous apporte un appui dans la gestion quotidienne de nos exploitations c'est toujours dans l'objectif d'améliorer le revenu viticole. J'entends vos inquiétudes bien légitimes sur l'avenir... Naturellement nous vous apporterons toujours une information claire et rapide par le biais de divers outils de communication que nous mettons à votre disposition (bulletin d'information mensuel, lettres spécifiques, site Internet,...). Ainsi, toutes les actions quotidiennes qui ont forgé la notoriété du syndicat perdureront et seront développées au sein de l'UGVC. Je pense au service juridique, à l'aide au remplissage des différents dossiers, à l'assistance sur des sujets plus spécifiques, à la négociation de tarifs préférentiels sur des postes importants pour notre activité,... la liste n'est pas exhaustive. En effet, pourquoi changer ce que vous semblez plébisciter ? Demain comme hier, nous mettrons tout en œuvre pour vous servir au mieux.

Qu'il me soit permis encore une fois de remercier à titre personnel toutes celles et ceux - collectivités locales, institutions, membres professionnels et personnel administratif - qui ont fait grandir le syndicat et ont préparé son évolution.

Richesse de la langue française, le crépuscule définit également les premiers instants du jour. Un jour nouveau se lève alors avec l'UGVC... Je vous remercie de votre confiance. Au plaisir de vous retrouver au sein de l'UGVC.

Christophe FORGET,
Président du S.G.V. Cognac.

Avec le soutien de :



Syndicat Général des Vignerons
L'Avenir du Cognac n°88

